

#### PREFET DE L'YONNE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DES TITRES

SERVICE DE LA CITOYENNETE ET DES USAGERS DE LA ROUTE

#### ARRETE PREF-DCT-SCUR-2014-0662

Fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales complémentaires dans la commune de COULANGES-SUR-YONNE

Le préfet de l'Yonne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L256 et R126;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 4 octobre 2012 nommant Monsieur Raymond LE DEUN Préfet de l'Yonne;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF DCT 2014-0591 du 30 juillet 2014 portant convocation des électeurs de la commune de Coulanges-sur-Yonne les 14 septembre 2014 (1<sup>er</sup> tour) et 21 septembre 2014 (2<sup>ème</sup> tour) en vue des élections municipales complémentaires;

VU les candidatures enregistrées;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

### ARRETE:

<u>Article 1<sup>er</sup>.</u> – La liste des candidats en vue du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales complémentaires dans la commune de COULANGES-SUR-YONNE est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2. – La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

<u>Article 3.</u> – La Secrétaire générale de la Préfecture et le premier adjoint de la commune de COULANGES-SUR-YONNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AUXERRE, le 29 août 2014

Pour le préfet,

Le directeur de cabinet,

Zoheir BOUAOUICHE

## ANNEXE A L'ARRETE PREF-DCT-SCUR-2014-0662 du 29 août 2014

# Fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales complémentaires dans la commune de COULANGES-SUR-YONNE

Elections municipales complémentaires 1er tour du 14 septembre 2014

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 3

- M. Michel BAPTISTE
- Mme Sylvie BONNETY-FAUCHER
- M. Rodolphe DEVILLIERS
- M. Emmanuel DHUICQ
- Mme Florence DINET

Pour le préfet, Le directeur de cabinet,

Zoheir BOUAOUICHE